



IMMO PROVENCE 04

Résidence « Jeanne d'Arc » 160, Av. Majoral Arnaud, 04100 MANOSQUE
Tel : 04.92.87.32.38

BAREME DES HONORAIRES au 1^{er} janvier 2017

➤ VENTES IMMOBILIERE :

- Zéro à 50.000 € = 10%
- 50.001€ à 80.000 € = 9%
- 80.001€ à 122.000 € = 8%
- 122.001€ à 230.000 € = 7%
- 230.001€ à 450.000 € = 6%
- Plus de 450.000 € = 5%

➤ LOCATIONS VIDES :

- A la charge du locataire : 50% d'un mois de loyer TTC, Hors Charges
- A la charge du propriétaire : 50% d'un mois de loyer TTC, Hors Charges

➤ LOCATIONS MEUBLEES :

- 2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire et le bailleur.

➤ LOCATIONS PROFESSIONNELLES :

- 2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire.

➤ LOCAUX COMMERCIAUX :

- 2 mois de loyer Hors Charges payable par le locataire

➤ ESTIMATIONS : (le montant sera remboursé si le bien est mis à la vente)

- Tarif sur devis